

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1674

31 août 2009

SOMMAIRE

AG Finance S.à r.l.	80308	Gottex Shelf Company 4	80312
AG-Solymer S.à r.l.	80311	Gottex Shelf Company 5	80321
Alessia	80339	HANOVER, société civile immobilière ...	80306
Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF	80340	INNCONA S.à r.l. & Cie. quatre cent qua-	
A. Menarini Participations Dresden S.A.		tre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s.	80307
.....	80341	Inter Ikea Capital S.A.	80308
Anol S.A.	80343	ITT International S.à r.l.	80330
Arrigoni Invest S.A.	80307	Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à	
Arrowgrass Special Situations (Non IME)		r.l.	80348
S. à r.l.	80308	Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl	
Bâloise Assurances Luxembourg S.A.	80338	80346
Bâloise Europe Vie S.A.	80338	Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l.	80345
Bâloise Vie Luxembourg S.A.	80342	Knightsbridge Holdings S.A.	80350
Believe S.à r.l.	80307	KVT coinvest S.à r.l.	80342
Beta Lux Selection	80341	Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.	80347
BIG Optimum SICAV	80334	Linden Developpement S.A.	80340
Bima Investment S.A.	80333	Maxinvest International S.à r.l.	80344
BlackRock Global Funds	80346	Menarini International Investment S.A. -	
BRE/German Hotel Holding II S.à r.l.	80334	Luxembourg	80340
Caam Interinvest	80347	Milton Holding S.A.	80346
Carlo Pazolini Participations S.à r.l.	80333	Milton S.à r.l.	80308
CEP II Top Luxco	80333	Montrose Holding S.A.	80345
Cidron Celestial S. à r.l.	80341	MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l. ...	80347
Cordena S.A.	80310	Oceanis S.A.	80349
Creative-Bau S.A.	80349	Ovikey Investissements S.A.	80337
Croisimer Finance S.A.	80345	Prologis Management II S.à r.l.	80338
Dodo S.A.	80348	Quintet Invest S.A.	80306
Eclecta S.A.	80348	SGAM AI Art Fund, SICAV-SIF	80342
Edonis Holding S.A.	80337	Skype Communications	80344
Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l.		Skype Technologies	80344
.....	80335	Société d'Investissements Internationaux	
Famaury	80338	S.A.	80337
Ferrum Pension Management S. à r.l.	80342	Technossence S.A.	80339
Gaia Corporation S.A.	80306	TEMTEX S. A. & Cie. CVN Systems S.e.c.s.	
Gale Estate Enterprises S.A.	80333	80307
Gaz Capital S.A.	80343	Ultimo Luxembourg S.à r.l.	80349
Gazstream S.A.	80343		

Quintet Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 109.608.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 mai 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 9 mai 2009, que:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2009.

QUINTET INVEST S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101507/16.

(090121624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Gaia Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 103.609.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 24 juillet 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 24 juillet 2009, que:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2009.

GAIA CORPORATION S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101509/16.

(090121638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

HANOVER, société civile immobilière.

Siège social: L-3265 Bettembourg, 26, Op Fankenacker.
R.C.S. Luxembourg E 1.662.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 30 juin 2009 à Luxembourg

Il résulte de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 2009 que:

1) Monsieur Norbert Hansen, demeurant au 6, Cité Rackenberg, L-2409 Strassen,

Monsieur Michel Vergeynst, demeurant au 2, Honsbreck, L-5835 Alzingen et

Monsieur Edy Schmit, demeurant au 26, Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg sont renommés gérants jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2010.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par les signatures collectives de deux gérants.

2) Le siège social de la société a été transféré de 6, Cité Rackenberg, L-2409 Strassen au 26, Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg.

Il est porté à la connaissance des tiers que les domiciles des associés sont les suivants:

- Monsieur Norbert Hansen, demeurant au 6, Cité Rackenberg, L-2409 Strassen

- Monsieur Edy Schmit, demeurant au 26, Op Fankenacker, L-3265 Bettembourg

- Monsieur Michel Vergeynst, demeurant au 2, Honsbreck, L-5835 Alzingen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009102796/22.

(090123439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Arrigoni Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 52.801.

—
Extrait des décisions prises lors du Conseil d'Administration tenu en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social de la société du 121, Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

L'administrateur de la Société Fabio MAZZONI a également transféré son adresse professionnelle au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009102795/16.

(090122798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Believe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 137.184.

—
Extrait des décisions prises par le gérant unique en date du 15 juin 2009

Première résolution

Le Gérant unique décide de transférer le siège social de la Société du 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 15 juin 2009.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2009102791/15.

(090122840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

**TEMTEX S. A. & Cie. CVN Systems S.e.c.s., Société en Commandite simple,
(anc. INNCONA S.ar.l. & Cie. quatre cent quatre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s.).**

Siège social: L-5444 Schengen,
R.C.S. Luxembourg B 145.918.

Unter Verzicht auf alle Form- und Fristvorschriften haben die Gesellschafter der INNCONA S.ar.l. & Cie. Quatre cent quatre-vingt-quatrième (484.) S.e.c.s. am 10. Oktober 2008 beschlossen, als weiteren persönlich haftenden Gesellschafter die TEMTEX Management S. A.

eingetragen im Handelsregister unter B 129.581
geschäftsansässig: 05 Bachergaass, L-5444 Schengen
aufzunehmen.

Die Geschäftsführung der Gesellschaft wird auf die TEMTEX Management S. A. übertragen; die bisherige Geschäftsführerin, die INNCONA Management S.ar.l., eingetragen im Handelsregister unter B 128.812, bleibt weiterhin persönlich haftende Gesellschafterin, scheidet aber aus der Geschäftsführung der S. e. c. s. aus.

Die Firma der Gesellschaft wird wie folgt geändert:
TEMTEX S. A. & Cie. CVN Systems S.e.c.s.

Schengen, am 18.07.2009.

INNCONA Management S.ar.l. / TEMTEX Management S. A.

Unterschrift / Unterschrift

Référence de publication: 2009102777/23.

(090123128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Milton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 77.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 123.486.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2009.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Mandataire

Signatures

Référence de publication: 2009102810/14.

(090123314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Inter Ikea Capital S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427-429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.842.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, notaire de résidence à L - LUXEMBOURG, en date du 17 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 226 du 09 février 2002.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 26 juin 2009 que les mandats suivants ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012:

1) *comme administrateurs:*

- Monsieur Hans GYDELL, directeur, demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, Drève Richelle 161, Bâtiment D

- Monsieur Sten PALMQUIST, directeur, demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, Drève Richelle 161, Bâtiment D

- Monsieur Ole Damgaard NIELSEN, directeur, demeurant professionnellement à B - 1410 WATERLOO, Drève Richelle 161, Bâtiment D

Monsieur Hans GYDELL est également reconduit dans sa fonction de Président du Conseil d'Administration jusqu'à la même date.

2) *comme commissaire aux comptes:*

- REVILUX S.A., inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B-25.549, avec siège social à L - 1371 LUXEMBOURG, 223, Val Ste Croix

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle ou collective de telle(s) personne(s) à qui un mandat spécial a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Luxembourg, le 26 juin 2009.

Pour la société

REVILUX S.A.

Réviseurs d'Entreprises

Signature

Référence de publication: 2009102727/31.

(090123151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

AG Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Arrowgrass Special Situations (Non IME) S. à r.l.).

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 143.297.

In the year two thousand nine, on the fourth day of August.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Arrowgrass Special Situations Master Fund Limited, an exempted limited liability company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered number MC 211056, having its registered office at PO Box 309, Ugland House, KYI-1104 Cayman Islands, here duly represented by Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy delivered under private seal on August 4th, 2009.

Said proxy after being initialled "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

The appearing, represented as said before, acting in his capacity of sole shareholder of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company Arrowgrass Special Situations (Non IME) S. à r.l. having its registered office in L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal (the "Company"),

incorporated by a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg on December 1st, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2992 of December 19th, 2008

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg, under section B, number 143.297

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, has requested the undersigned notary to pass the following resolution as follows:

Sole resolution

The Sole Shareholder decides to change the name of the Company into AG Finance S.à r.l. and in consequence to amend article 4 of the articles of incorporation as follows:

" **Art. 4.** The private limited liability company shall exist under the name AG Finance S.à r.l.."

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, well known by the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil neuf, le quatre août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Arrowgrass Special Situations Master Fund Limited, société limitée régie par les lois des Iles Cayman, immatriculée sous le numéro MC 211056, ayant son siège social au PO Box 309GT, Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Cayman, dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 4 août 2009,

laquelle procuration après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, agissant en sa qualité d'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

Le comparant, représenté comme ci-avant, étant le seule et unique associé de la société à responsabilité limitée Arrowgrass Special Situations (Non IME) S. à r.l. avec siège social à L-2449 Luxembourg, 25C, Boulevard Royal (la "Société"),

constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 1^{er} décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2992 du 19 décembre 2008

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 143.297

Laquelle associée unique, agissant comme ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Unique résolution

L'associée unique décide de changer le nom de la société en AG Finance S.à r.l. et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société à responsabilité limitée existe sous la dénomination de AG Finance S.à r.l.."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la requête de la personne comparante et en cas de divergence entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite au mandataire du comparant connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31879. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104531/71.

(090125901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Cordena S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 79.367.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CORDENA S.A., établie et ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, inscrite sous le numéro B 79.367 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 496 du 2 juillet 2001. Les statuts furent modifiés suivant acte reçu par le même notaire, en date du 8 février 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 784 du 23 mai 2002, en date 14 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1328 du 6 décembre 2005 et par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich, en date du 11 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1556 du 16 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

Monsieur le Président nomme secrétaire Madame Gabriele SCHNEIDER, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

L'assemblée élit comme scrutateurs Mademoiselle Marie GILMER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les 50.000 (cinquante mille) actions d'une valeur nominale de 10,- EUR (dix euros), constituant l'intégralité du capital social de 500.000,- EUR (cinq cent mille euros) sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant la signature de l'actionnaire représenté et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Restera pareillement annexée à la présente la procuration de l'actionnaire représenté, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Résolution de dissoudre la Société avant son terme et de la mettre en liquidation;
2. Nomination d'un liquidateur, définition de ses pouvoirs qui seront ceux qui sont prévus aux articles 144 et suivants de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
3. Divers.

Ensuite l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation, conformément à l'article 141 et suivants de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de liquidateur Monsieur Claude GEIBEN, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve, né le 16 septembre 1971 à Luxembourg.

80311

Troisième résolution

L'assemblée décide de conférer au liquidateur tous pouvoirs prévus par la loi luxembourgeoise et l'instruit de liquider la Société en conformité avec ladite loi, ainsi que de fixer les émoluments et rémunérations des liquidateurs à la fin de la liquidation.

Frais

L'assemblée décide de verser dorénavant au liquidateur un acompte de 1.000,- EUR (mille euros) sur ses honoraires de liquidation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé la présente minute avec le notaire.

Signé: C. Geiben, G. Schneider, M. Gilmer et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 août 2009. LAC/2009/31725. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009104537/62.

(090126152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

AG-Solymar S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint Christophe.

R.C.S. Luxembourg B 134.591.

L'an deux mille huit, le onze décembre.

Par devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

Laurent SCHMITT, agent immobilier, demeurant à F-57220 Boulay, 20b, rue de Sarrelouis,

associé unique de la société AG-SOLYMAR S.à r.l., établie et ayant son siège à L-4030 Esch-sur-Alzette, 4, rue Zénon Bernard, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.591, constituée suivant acte du notaire Aloyse BIEL d'Esch-sur-Alzette en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 162 du 22 janvier 2008. Le comparant prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Il décide de transférer le siège de la société d'Esch-sur-Alzette à Mondorf-les-Bains.

Deuxième résolution

Il fixe l'adresse de la société à L-5612 Mondorf-les-Bains, 31, allée Saint-Christophe.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Mondorf-les-Bains."

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: SCHMITT, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 23 décembre 2008. REM 2008/1549. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 7 août 2009.

Roger ARRENSDORFF.

Référence de publication: 2009104613/33.

(090125570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Gottex Shelf Company 4, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.566.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce of Companies, under number B 139777, with a share capital of USD 20,000.-;

here represented by M^e Audrey JARRETON, lawyer, residing professionally at 18-20 rue Edward Steichen, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Lausanne, Switzerland on July 13, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *in varietur* by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Gottex Shelf Company 4" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2 (two United States Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the issued share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., represented as stated above, subscribes to all the 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2.- (two) United States Dollars each, and agrees to pay

them in full by a contribution in cash in the amount of USD 20,000.-(twenty thousand United States Dollars) which is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,150.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Joachim Walter Gottschalk, Chairman and Chief Executive Officer of Gottex Fund Management, born in Munich, Germany on January 1, 1947, whose professional address is at 243, route de Blonay, 1814 La Tour-de-Peilz, Switzerland;

- Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant and Chief Financial Officer of Gottex Fund Management, born in Johannesburg, South Africa on May 30, 1961, whose professional address is at 6 A, Chemin des Vignerons, 1807 Blonay Switzerland; and

- Marleen Watté-Bollen, Lawyer, born in Veghel, the Netherlands, on August 26, 1954, whose professional address is at 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor of the Company for a period of 6 years.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139777, ayant un capital de USD 20.000,-,

représentée par Me Audrey JARRETON, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2009, à Lausanne, Suisse.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet-durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Gottex Shelf Company 4 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances.

Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américain), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le sollicitera ou sur convocation de tout gérant, quel qu'il soit, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent ne pas être

associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 10.000 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américains) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.150,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Joachim Walter Gottschalk, Chairman et Chief Executive Officer de Gottex Fund Management, né à Munich, en Allemagne le 1 janvier 1947, demeurant professionnellement au 243, route de Blonay, 1814 La Tour-de-Peilz, Suisse;

- Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant et Chief Financial Officer de Gottex Fund Management, né à Johannesburg, en Afrique du Sud le 30 mai 1961 demeurant professionnellement au 6 A, Chemin des Vignerons, 1807 Blonay, Suisse; et

- Marleen Watté-Bollen, Avocat, née à Veghel, au Pays-Bas le 26 août 1954 demeurant professionnellement au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 6 ans.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31120. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104640/491.

(090126159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Gottex Shelf Company 5, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 147.567.

—
STATUTES

In the year two thousand and nine, on the thirtieth day of July.

Before, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce of Companies, under number B 139777, with a share capital of USD 20,000.-;

here represented by M^e Audrey JARRETON, lawyer, residing professionally at 18-20 rue Edward Steichen, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Lausanne, Switzerland on July 13, 2009.

Such power of attorney, after having been signed *in* varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Gottex Shelf Company 5" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) represented by 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2 (two United States Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.2 The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2 The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the issued share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2009.

Subscription and Payment

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., represented as stated above, subscribes to all the 10,000 (ten thousand) shares in registered form, having a par value of USD 2.- (two) United States Dollars each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of USD 20,000.- (twenty thousand United States Dollars) which is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,150.-.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Joachim Walter Gottschalk, Chairman and Chief Executive Officer of Gottex Fund Management, born in Munich, Germany on January 1, 1947, whose professional address is at 243, route de Blonay, 1814 La Tour-de-Peilz, Switzerland;
- Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant and Chief Financial Officer of Gottex Fund Management, born in Johannesburg, South Africa on May 30, 1961, whose professional address is at 6 A, Chemin des Vignerons, 1807 Blonay Switzerland; and
- Marleen Watté-Bollen, Lawyer, born in Veghel, the Netherlands, on August 26, 1954, whose professional address is at 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The registered office of the Company is set at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A., with registered office at 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg, is appointed as external auditor of the Company for a period of 6 years.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente juillet,

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 139777, ayant un capital de USD 20.000,-

représentée par Me Audrey JARRETON, avocat, avec adresse professionnelle à 18-20 rue Edward Steichen, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 juillet 2009, à Lausanne, Suisse.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Gottex Shelf Company 5 S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à USD 20.000,- (vingt mille dollars américain), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social. La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société le sollicitera ou sur convocation de tout gérant, quelqu'il soit, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent ne pas être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2009.

Souscription et Libération

Gottex Real Asset Fund 1 (Luxembourg) SV S.à r.l., représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à 10.000 parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de USD 2,- (deux dollars américains) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de USD 20.000,- (vingt mille dollars américains), qui est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à 1.150,- EUR.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Joachim Walter Gottschalk, Chairman et Chief Executive Officer de Gottex Fund Management, né à Munich, en Allemagne le 1^{er} janvier 1947, demeurant professionnellement au 243, route de Blonay, 1814 La Tour-de-Peilz, Suisse;

- Timothy Stephen Roniger, Chartered Accountant et Chief Financial Officer de Gottex Fund Management, né à Johannesburg, en Suisse le 30 mai 1961 demeurant professionnellement au 6 A, Chemin des Vignerons, 1807 Blonay, Suisse; et

- Marleen Watté-Bollen, Avocat, née à Veghel, au Pays-Bas le 26 août 1954 demeurant professionnellement au 117, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Le siège social de la Société est établi au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Ernst & Young S.A., ayant son siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, est nommé en qualité de réviseur d'entreprises de la Société pour une durée de 6 ans.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. JARRETON, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31121. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104641/491.

(090126164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

ITT International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 144.132.

In the year two thousand and nine, on the twenty-ninth day of July.

Before Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc., a company existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at 1105 North Market Street, Wilmington, DE 19801 (USA) (the Sole Shareholder),

represented by Ms Danielle Kolbach, attorney-at-law, residing in Luxembourg, pursuant to a power of attorney given in White Plains, on July 22nd, 2009, which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party, and the undersigned notary, shall remain attached to

for the extraordinary general meeting of the sole shareholder (the Meeting) of ITT INTERNATIONAL S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg and having a share capital of EUR 62,500 (hereafter the Company),

The Sole Shareholder requests the notary to record that:

I. The Sole Shareholder, holds all 2,500 (two thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share representing the entire subscribed share capital of the Company amounting to EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred Euro).

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Capital increase of the Company by an amount of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) and issue of 2,000 (two thousand) new shares having a par value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the Shares).

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified under 1. above and payment of an issue premium to be allocated to the premium reserve of the Company by the Sole Shareholder.

3. Payment of the capital increase by contribution in kind of 1 share (numbered 3 - having a nominal amount of DEM 10,000) in Enidine GmbH (to be renamed ITT Germany GmbH) for an aggregate value of EUR 218,380.

4. Amendment of article 4 of the articles of association. III. The Sole Shareholder passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 50,000.- (fifty-thousand Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 62,500.- (sixty-two thousand five hundred Euro) represented by 2,500 (two hundred five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) each to EUR 112,500.- (one hundred twelve thousand five hundred Euro) and to issue 2,000 (two thousand) new shares, having a nominal value of each EUR 25.- (twenty-five Euro) and to accept their subscription and full payment as follows:

Subscription - Payment

A. The Sole Shareholder, here represented by Ms Danielle Kolbach, prenamed, as mentioned before, declares to (i) subscribe to the 2,000 (two thousand) new shares to be issued as per the resolution above and (ii) to fully pay them up by a contribution in kind consisting of one (1) share (numbered 3 - having a nominal amount of DEM 10,000) in Enidine GmbH (to be renamed ITT Germany GmbH), a company incorporated under the laws of Germany, with registered office at Weil am Rhein, Germany and registered with the Freiburg Handelsregister under number 411095, having an aggregate value of EUR 218,380 (two hundred eighteen thousand three hundred and eight Euro), together with all rights and duties, in particular the right to receive profits including those of the current business year and all profits not yet distributed as of today.

B. The contributions made to the Company by ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc., is to be recorded at fair market value which amount to EUR 218,380 (two hundred eighteen thousand three hundred and eight Euro) (as it results from the valuation certificate as of July 27th, 2009 (the Certificate) attached hereto) and to be allocated as follows:

1) EUR 50,000 (fifty thousand Euro) to the nominal share capital of the Company; and

2) the balance is to be allocated to the premium reserve of the Company; it being noted that the contribution shall be accounted for at fair market value and it being further noted that any value adaptation, for any accounting or tax reasons generally whatsoever in Luxembourg or abroad, of the fair market value of the contribution shall be effectuated by way of increase or decrease (as the case may be) of the issue premium in which case a corresponding premium adaptation of the premium reserve shall be made.

The Certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholdings in the Company are as of now as follows:

- ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc. 4,500 shares

Second resolution

As a consequence of the first resolution, Article 4 of the Articles is amended and will henceforth read as follows:

" **Art. 4.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 112,500.- (one hundred twelve thousand five hundred Euro) represented by 4,500 (four thousand five hundred) ordinary shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five Euro) per share.

The subscribed share capital may be changed at any time by decision of the single shareholder or, as the case may be, by a decision of the shareholders' meeting deliberating in the same manner provided for amendments to the Articles."

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed is estimated to be approximately EUR 1,600.-.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a German version; at the request of the same appearing parties, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the German texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed, was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, said proxy holder signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung verstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend neun, am neunundzwanzigsten Juli.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc., eine Gesellschaft unter dem Recht des Staates Delaware, mit Sitz 1105 North Market Street, Wilmington, DE 19801 (USA), (der Alleinige Gesellschafter)

hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, Anwältin, wohnhaft in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht ausgestellt in White Plains am 22. Juli 2009.

Die Vollmacht nach der Unterzeichnung *ne varietur* durch den Vollmachtsnehmer und den unterzeichneten Notar bleibt dieser Urkunde als Anlage beigegeben um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Zu einer außerordentlichen Generalversammlung des Alleinigen Gesellschafter (die Versammlung) der Gesellschaft ITT INTERNATIONAL S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (*société à responsabilité limitée*) luxemburgischen Rechtes, mit Gesellschaftssitz 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Münsbach und einem Stammkapital von EUR 62.500 und eingetragen beim Luxemburger Handelsregister unter Nummer B 144132 (die Gesellschaft)

Der Alleinige Gesellschafter, vertreten wie vorerwähnt, ersucht den amtierenden Notar, Folgendes zu beurkunden:

I. Der Alleinige Gesellschafter hält alle 2.500 (zweitausend fünfhundert) Anteile, mit einem Nennwert von je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro), welche das gesamte Gesellschaftskapital welches sich auf EUR 62.500,- (zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro) darstellen.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung ist folgende:

1. Aufstockung des Gesellschaftskapitals um EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) und Ausgabe von 2.000 (zwei tausend) neuen Anteilen mit einem Nennwert von EUR 25 (fünfundzwanzig Euro) per Anteil.

2. Zeichnung der Gesellschaftskapitalerhöhung und Zuweisung an die Agiorücklage durch ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE Inc., der gegenwärtige alleinige Anteilinhaber.

3. Zahlung der Gesellschaftskapitalerhöhung mittels einer Sacheinlage von einem Anteil (Nummer 3 in Höhe von nominal DEM 10.000) im globalen Wert von EUR 218.380,- in Enidine GmbH (welche in ITT Germany GmbH umbenannt wird).

4. Abänderung des Artikels 4 der Satzung.

III. Der Alleinige Gesellschafter, wie vorerwähnt vertreten, fasst folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Alleinige Gesellschafter beschließt das Gesellschaftskapital um EUR 50.000 (fünfzigtausend Euro) von EUR 62.500,- (zweiundsechzigtausendfünfhundert Euro) und eingeteilt in 2.500 (zweitausend fünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (funfundzwanzig Euro) auf EUR 112.500,- (hundert zwölftausend fünfhundert Euro) durch Ausgabe von 2.000 (zweitausend) neuen Anteilen mit einem Nennwert von EUR 25,- (funfundzwanzig Euro) aufzustocken und seine Zeichnung und Zahlung wie folgt anzunehmen:

Zeichnung - Einzahlung

A. Der Alleinige Gesellschafter, hier vertreten durch Frau Danielle Kolbach, vorgenannt, wie eingangs beschrieben, erklärt, diese (i) 2.000 (zweitausend) Anteile, die gemäß dem vorhergehenden Beschluss ausgegeben wurden, zu zeichnen, und (ii) diese voll einzuzahlen mittels einer Sacheinlage von einem Geschäftsanteil (Nummer 3 - in Höhe von nominal DEM 10.000) an der Enidine GmbH (welche in ITT Germany GmbH umbenannt wird), eine Gesellschaft deutschen Rechts, mit Sitz in Weil am Rhein, Deutschland, eingetragen beim Handelsregister Freiburg unter der Nummer 411095, welche einen Gesamtwert von EUR 218.380,- (zweihundert achtzehntausend drei hundert achtzig Euro), zusammen mit allen Rechten und Pflichten, insbesondere dem Gewinnbezugsrecht auch für das laufende Geschäftsjahr sowie dem Recht auf alle am heutigen Tage noch nicht ausgeschütteten Gewinne..

B. Die Kapitaleinlage an die Gesellschaft durch ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc., wird zu ihrem fairen Marktwert bewertet, welcher EUR 218.380,- (zweihundert achtzehntausend drei hundert achtzig Euro) beträgt (so wie es aus dem Bewertungszertifikat vom 27. Juli 2009 (das Zertifikat), welcher beigebogen, hervorgeht) und welcher wie folgt zugeteilt wird:

1) ein Betrag von EUR 50.000,- (fünfzigtausend Euro) wird dem nominalen Gesellschaftskapital zufließen;

2) der Restbetrag wird der Agiorücklage der Gesellschaft zugewiesen; wobei zu beachten ist, dass die Einlage in den Büchern der Gesellschaft zum fairen Marktwert auszuweisen ist; und wobei ferner zu beachten ist, dass jede Wertanpassung des Marktpreises der Einlage aus Rechnungslegungs- oder Steuergründen in Luxemburg oder anderswo durch Erhöhung oder Herabsetzung (je nachdem was zutrifft) des Ausgabeagios unter Vornahme der entsprechenden Agioangleichung der Agiorücklage erfolgen muss.

Das Zertifikat bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar zum Zwecke der Einregistrierung dieser Urkunde beigeheftet.

Als Folge obiger Beschlüsse, bestätigt die Versammlung dass sich die Anteile an der Gesellschaft wie folgt verteilen:

- ITT WATER TECHNOLOGY DELAWARE, Inc. 4.500 Anteile

Zweiter Beschluss

Es folgt aus dem ersten Beschluss, dass Artikel 4 der Gesellschaftssatzung abgeändert wird und künftig wie folgt zu lesen ist:

" **Art. 4.** Das gezeichnete Gesellschaftskapital beträgt EUR 112.500,- (hundertzwölftausend fünfhundert Euro) und ist eingeteilt in 4.500 (viertausend fünfhundert) Anteile mit einem Nennwert von je EUR 25,- (funfundzwanzig Euro)."

Das gezeichnete Kapital kann durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters beziehungsweise durch Beschluss der Gesellschafterversammlung nach Maßgabe der für Satzungsänderungen vorgeschriebenen Beschlussfassung geändert werden."

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft im Zusammenhang mit vorliegender Urkunde zu Lasten gehen, belaufen sich ungefähr auf 1.600,- EUR.

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache versteht und spricht, erklärt hiermit, dass die vorliegende Urkunde auf Verlangen der erschienenen Parteien in englischer Sprache, gefolgt von der deutschen Sprache, aufgesetzt wird, und dass auf Verlangen derselben erschienenen Parteien bei Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, die englische Fassung maßgebend ist.

Worüber Urkunde, aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Generalversammlung, hat der Vertreter der erschienenen Parteien mit uns Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. KOLBACH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2009. Relation: LAC/2009/31101. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial C
Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 6. August 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104626/157.

(090126129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Bima Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.270.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BIMA INVESTMENT S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009104094/12.

(090124684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Carlo Pazolini Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 121.287.

Le Bilan du 1^{er} Janvier 2008 au 31 Décembre 2008 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de
Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009104091/11.

(090124680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Gale Estate Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 100.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009104063/12.

(090124474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

CEP II Top Luxco, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.018.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue à Luxembourg le 20 juillet 2009:

Il résulte des décisions de l'assemblée générale ordinaire annuelle de la Société du 20 juillet 2009:

- que l'assemblée a accepté la démission de CEP II Limited de sa fonction de membre du conseil de gérance de la
Société avec effet au 20 juillet 2009;

- que l'assemblée a nommé CEP II Managing GP Holdings, Ltd., avec adresse à Walker SPV Ltd, Walker House, 87
Mary Street, George Town, Grand Cayman KY1-9001, Iles Caïmanes, comme nouveau membre du conseil de gérance
de la Société, avec effet au 20 juillet 2009 et pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juillet 2009.

CEP II Top Luxco S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104033/19.

(090124379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

BRE/German Hotel Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.000.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 118.245.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1778 du 22 septembre 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009104032/15.

(090124456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

BIG Optimum SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 89.649.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 janvier 2009 a décidé:

- de renouveler les mandats de:

M. Rui BROEGA

Banco de Investimento Global SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 LISBOA

M. Mario BOLOTA

Banco de Investimento Global SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 LISBOA

M. Pedro CARDOSO

Banco de Investimento Global SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 LISBOA

M. Nicholas LEO RACICH

Banco de Investimento Global SA, Praça Duque de Saldanha 1-8, P-1050-094 LISBOA

en leur qualité d'administrateurs pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young S.A.

Parc d'Activité Syrdall, 7, L-5365 Munsbach

en sa qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour BIG Optimum SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Dexia Investor Services Bank SA

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009104031/29.

(090124392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 147.562.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundneun, am dreizehnten Juli.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Reinhold Ziegler, wirtschaftlicher Wissenschaftler, geboren in Innsbruck (Österreich) am 14. Mai 1950, wohnhaft in Letzter Hasenpfad 115, D-60598 Frankfurt/Main,

Der Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die hiermit gegründet wird, wie folgt zu beurkunden:

I. Zweck, Dauer, Name, Sitz

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Geschäftsführung und die Übernahme der unbeschränkten Haftung von Unternehmen sowie das Halten von Beteiligungen an Kapital- bzw. Personengesellschaften. Daneben kann die Gesellschaft den gewerbsmäßigen An- und Verkauf von Edelmetallen, Nicht-Edelmetallen, sonstigen Rohstoffen sowie Waren einschließlich deren jeweiliger Weiterverarbeitung im eigenen Namen und für eigene Rechnung ausüben.

Die Gesellschaft ist zu allen Maßnahmen und Geschäften kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur berechtigt, die der Erreichung und Förderung des Gesellschaftszwecks dienlich sein können. Hierzu gehören auch die Errichtung von Zweigniederlassungen sowie der Erwerb und die Errichtung von anderen Unternehmen bzw. die Beteiligung daran.

Die Gesellschaft wird insbesondere die Gesellschaften, an denen sie eine Beteiligung hält, mit den notwendigen Dienstleistungen in Bezug auf Verwaltung, Kontrolle und Verwertung versorgen. Zu diesem Zweck kann die Gesellschaft auf die Unterstützung anderer Berater zurückgreifen.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung Europäisches Rohstoffhandelshaus S.à r.l.

Art. 5. Der Gesellschaftssitz wird in der Gemeinde Strassen im Großherzogtum Luxemburg festgelegt. Der Sitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundsiebzig Euro (EUR 25,00) pro Anteil. Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die beide gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Rechtsgeschäftliche Verfügungen eines Gesellschafters über seinen Gesellschaftsanteil oder Teilen hiervon bedürfen zu ihrer Wirksamkeit eines zustimmenden Beschlusses aller anderen Gesellschafter.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

III. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird geführt durch einen oder mehrere Geschäftsführer. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer werden von der Gesellschafterversammlung ernannt. Die Gesellschafterversammlung bestimmt auch die Dauer ihres Mandates. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne Angabe von Gründen aus ihren Funktionen entlassen werden.

Art. 13. Dritten gegenüber ist - auch im Fall mehrerer Geschäftsführer - jeder Geschäftsführer unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen (Alleinvertretungsberechtigung). Die Geschäftsführer sind von etwaigen Beschränkungen des Selbstkontrahierens befreit. Vollmachten werden durch die Geschäftsführer privatschriftlich oder aufgrund notariell beglaubigter Urkunde erteilt.

Art. 14. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 15. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandates verantwortlich.

IV. Entscheidungen der Gesellschafter, Gesellschafterversammlung

Art. 16. Jeder Gesellschafter kann an den Gesellschafterversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 17. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten. Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung

- (i) der einfachen Mehrheit der Gesellschafter,
- (ii) die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Gesellschafterversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neueste Fassung, zustehen.

V. Geschäftsjahr, Konten, Gewinnausschüttungen

Art. 19. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar eines jeden Jahres und endet am einunddreißigsten Dezember desselben Jahres.

Art. 20. Am einunddreißigsten Dezember jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 21. Fünf Prozent des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Jeder Gesellschaftsanteil berechtigt zur proportionalen Beteiligung an den Nettoaktiva sowie den Gewinnen und Verlusten der Gesellschaft.

VI. Gesellschaftsauflösung, Liquidation

Art. 22. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafterversammlung legt Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Die Liquidatoren haben alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft. Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:

Herr Reinhold Ziegler zeichnet 500 Anteile à EUR 25,00 = EUR 12.500,00.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, demgemäß verfügt die Gesellschaft über einen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,00), wie der unterzeichneten Notarin nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2009.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf EUR 1.000,00 geschätzt.

Beschlüsse

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat der Gesellschafter, der das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Gesellschaftssitz der Gesellschaft ist in L-8017 Strassen, 18, rue de la Chapelle.

2. Herr Reinhold Ziegler, vorbenannt, wird auf unbestimmte Zeit zum Geschäftsführer ernannt.

Als Geschäftsführer ist er zur Einzelvertretung berechtigt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, welche der Notarin nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt sind, haben die Erschienenen mit der Notarin gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: R. Ziegler et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 15 juillet 2009. Relation: LAC/2009/28195. Reçu soixante-quinze euros Eur 75,-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009104636/118.

(090126082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Ovikey Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 61.505.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

SG AUDIT SARL

Signature

Référence de publication: 2009104075/12.

(090124482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Edonis Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 32.396.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009104122/12.

(090124692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Société d'Investissements Internationaux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 75.632.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire B+C s.à.r.l.

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009104095/12.

(090124688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 août 2009.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

A compter du 14 juillet 2009, la nouvelle adresse de l'administrateur André Bredimus, est à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

A compter du 16 juillet 2009, la nouvelle adresse de l'administrateur Jan De Meulder, est à B-2920 Kalmthout, Ercalaan 17.

André BREDIMUS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2009101538/13.

(090121265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Bâloise Europe Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 45.918.

A compter du 14 juillet 2009, la nouvelle adresse de l'administrateur André Bredimus, est à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

A compter du 16 juillet 2009, la nouvelle adresse de l'administrateur Jan De Meulder, est à B-2920 Kalmthout, Ercalaan 17.

André BREDIMUS

Administrateur

Référence de publication: 2009101540/13.

(090121277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Prologis Management II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 131.417.

RECTIFICATIF

Traduction pour les besoins de l'Enregistrement dépôt rectificatif No L090069596.05 de l'enregistrement déposé le 14 mai 2009

3. Les gérants auront les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur seule signature individuelle.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Gerrit Jan Meerkerk

Gérant

Référence de publication: 2009101459/15.

(090121503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Famaury, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 136.917.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 17 juillet 2009:

L'Assemblée Générale Ordinaire décide:

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat des administrateurs suivants:

- * Monsieur Marcel URY, Président du Conseil d'Administration et Administrateur
- * Monsieur Alain THEIMER, Administrateur
- * Monsieur Rudy PAULET, Administrateur
- * Monsieur Didier BENSADOUN, Administrateur

- le renouvellement, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2010, du mandat du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers S.à r.l..

A l'issue de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs:

- Monsieur Marcel URY, Résidence Grand Ours, CH-3963 Crans-Sur-Sierre, Suisse
- Monsieur Alain THEIMER, 48, avenue Vicor Hugo, F-75116 Paris, France
- Monsieur Rudy PAULET, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg
- Monsieur Didier BENSADOUN, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers S.à r.l., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Bénédicte LOMMEL / Katie AGNES

Mandataire Commercial / Mandataire Commercial

Référence de publication: 2009103542/31.

(090124339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 août 2009.

Technossence S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 104.580.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 novembre 2008

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 4 novembre 2008, que:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 2009.

TECHNOSENCE S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101506/16.

(090121626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Alessia, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.597.

Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 mai 2009

En date du 22 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de Deloitte S.A. pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ALESSIA

BGL Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009101510/17.

(090121207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Menarini International Investment S.A. - Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 66.819.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui a eu lieu le 25 juin 2009 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

Monsieur Gaël BRIAND,

Monsieur Giovanni CRESCI,

Monsieur Giovanni d'AUBERT,

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour Menarini International Investments S.A. Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102836/21.

(090123185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Linden Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.865.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 23 juillet 2009

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue extraordinairement en date du 23 juillet 2009, que:

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Mademoiselle Pratiffi Anne-Marie en tant que Commissaire aux comptes de la Société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

LINDEN DEVELOPPEMENT S.A.

François Georges / Edouard Georges

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101511/16.

(090121633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Alpha Fund, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.597.

—
Extrait des Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 22 mai 2009

En date du 22 mai 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- De renouveler le mandat de Deloitte S.A. pour un mandat d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 30 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour alpha fund, S.C.A., sicav-sif BGL

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2009101516/17.

(090121191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

A. Menarini Participations Dresden S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 1, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.223.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui a eu lieu le 25 juin 2009 au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale que:

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat des administrateurs suivants

Monsieur Alberto Giovanni ALEOTTI,

Monsieur Gaël BRIAND,

Monsieur Giovanni d'AUBERT.

jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009;

- l'assemblée a décidé de renouveler le mandat de Monsieur Giovanni RICCI ARMANI jusqu'à la prochaine assemblée annuelle appelée à statuer sur les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 août 2009.

Pour A. Menarini Participations Dresden S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102837/21.

(090123181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Beta Lux Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.324.

—
Extrait des Résolutions prises par le Conseil d'Administration

En date du 13 mai 2009, le conseil d'administration a décidé:

- de nommer Monsieur Josep Trias Sayols en tant que Président du Conseil d'administration.

Luxembourg, 10 juin 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Beta Lux Selection

BGL S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009101518/15.

(090121185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Cidron Celestial S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 139.753.

—
Le gérant de classe B, Jean Brosnan a changé de nom et se nomme à présent Jean Le Creurer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101521/11.

(090121491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

SGAM AI Art Fund, SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 129.499.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 16 avril 2009:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires d'avril 2010, les mandats d'administrateurs de M. Olivier MAMAN, Mme Corinne FERRIERE, M. Pierre GILLET.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg
MJ. FERNANDES / Signature

Référence de publication: 2009101528/15.

(090121558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 54.686.

A compter du 14 juillet 2009, la nouvelle adresse de l'administrateur André Bredimus, est à L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

A compter du 16 juillet 2009, la nouvelle adresse de l'administrateur Jan De Meulder, est à B-2920 Kalmthout, Ericalaan 17.

André BREDIMUS
Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2009101537/13.

(090121268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

KVT coinvest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CHF 879.340,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 136.676.

Par résolutions signées en date du 16 juillet 2009, l'associé unique a nommé les gérants suivants:

- Nadia Dziwinski, avec adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

- Eric Oellerer, avec adresse professionnelle au 3 Salvatorstrasse, 80333 Munich, Allemagne, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009101532/15.

(090121515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Ferrum Pension Management S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 122.594.

—
Auszug der Beschlüsse der Generalversammlung vom 24. Juni 2009

Am 24. Juni 2009 fasste die Generalversammlung folgenden Beschluss:

- BDO Compagnie Fiduciaire wird als Wirtschaftsprüfer bis zur nächsten Generalversammlung im Jahr 2010 wiedergewählt.

Luxembourg, den 22. Juli 2009.
Für gleichlautenden Auszug
Für *FERRUM PENSION MANAGEMENT S.à r.l.*
BGL S.A.
Unterschriften

Référence de publication: 2009101533/16.

(090121136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Anol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 2, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 100.547.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle réunie de manière extraordinaire en date du 22 juin 2009

Le mandat du commissaire aux comptes étant arrivé à échéance, les actionnaires constatent, que suite à la scission de la société Fiduciaire FRH S.à r.l. (anciennement Fiduciaire Reuter & Huberty S.à r.l., elle-même anciennement Fiduciaire Reuter-Wagner & Associés S.à r.l.) en date du 24 juin 2008 et à la constitution de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., issue de la scission, la Fiduciaire Cabexco S.à r.l. a repris le mandat de commissaire aux comptes en cours.

La société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, Centre Helfent, R.C.S. Luxembourg B 139.890 est donc nommée comme nouveau commissaire aux comptes de la société en remplacement de la société FIDUCIAIRE WAGNER & ASSOCIES, S.à r.l.

Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 22.06.2009.
Pour extrait conforme
Le bureau de l'Assemblée
Signature / Signature / Signature
Le Président / Le Scrutateur / Le Secrétaire

Référence de publication: 2009102608/23.

(090123246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Gazstream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 109.103.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2009:

- Est rayé administrateur de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 27 juillet 2009.

- Est nommé administrateur M. Marco Hirth, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 27 juillet 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes annuels de 2013.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2009101541/17.

(090121376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Gaz Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 95.071.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 27 juillet 2009:

- Est rayé administrateur de la société M. Rolf Caspers, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 27 juillet 2009.

- Est nommé administrateur M. Marco Hirth, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg avec effet du 27 juillet 2009.

- Le nouveau mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2014 statuant sur les comptes de 2013.

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour le conseil d'administration

Signatures

Référence de publication: 2009101543/17.

(090121385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Maxinvest International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.294.

Il résulte d'une cession de parts intervenue en date du 14 juillet 2009 que:

- la société KS8 Holding B.V., ayant son siège social à Visstraat 96, 3311 KX, dordrecht Pays-Bas a cédé 500 parts sociales qu'elle détenait dans la société MAXINVEST INTERNATIONAL S. à r.l., ayant son siège social à L-1653 Luxembourg, 2, Avenue Charles de Gaulle à Monsieur Michael PAWLOWSKI demeurant à Les Cheseaux-Dessus 154, CH-1264 St-Cergue, Suisse.

Cette cession de parts a été notifiée et acceptée par la société MAXINVEST INTERNATIONAL S. à r.l. en date du 14 juillet 2009 conformément à l'article 1690 du Code Civil et à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Suite à cette cession, le capital social de la société MAXINVEST INTERNATIONAL S. à r.l. est détenu comme suit:
Monsieur Michael PAWLOWSKI demeurant à Les Cheseaux-Dessus 154, CH-1264 St-Cergue, Suisse: 500 parts

Luxembourg, le 27 juillet 2009.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009102907/20.

(090123473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Skype Communications, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.468.

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 19 juin 2009 que l'associé unique a décidé d'approuver le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de réviseur d'entreprises de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009101547/17.

(090121669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Skype Technologies, Société Anonyme.

Capital social: EUR 844.243,75.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.677.

Il résulte des résolutions des actionnaires de la Société prises en date du 15 juin 2009 que les actionnaires ont décidé d'approuver le renouvellement du mandat de PricewaterhouseCoopers en sa qualité de commissaire aux comptes de la Société et ce jusqu'à l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes pour l'année se terminant le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2009.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009101548/17.

(090121672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Kimberly-Clark Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 34.558.860,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 62.149.

Suite aux résolutions des Actionnaires de KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG S.à r.l. en date du 17 juillet 2009, les associés ont pris les décisions suivantes:

I. Démission du Gérant suivant à compter du 17 juillet 2009:

Monsieur Franciscus Willem Joséphine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

II. Election du Gérant suivant à compter du 17 juillet 2009 et pour une durée indéterminée: Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG S.à.r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2009102911/20.

(090123201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Montrose Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 105.607.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 26 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009101549/17.

(090121715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Croisimer Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 116.612.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 2 juin 2009:

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009101550/17.

(090121710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Kimberly-Clark Luxembourg Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 185.588.625,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.605.

Suite aux résolutions de l'Actionnaire Unique de KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG HOLDINGS S.à r.l. en date du 17 juillet 2009, l'associé a pris les décisions suivantes:

I. Démission du Gérant suivant à compter du 17 juillet 2009:

Monsieur Franciscus Willem Josephine Johannes Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

II. Election du Gérant suivant à compter du 17 juillet 2009 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, Avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMBERLY-CLARK LUXEMBOURG HOLDINGS S.à.r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant

Référence de publication: 2009102914/20.

(090123197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Milton Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 29.103.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 19 juin 2009

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs de Madame Sabrina COLLETTE, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, de Madame Denise VERVAET, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, et de Monsieur Pierre SCHILL, avec adresse professionnelle au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, ainsi que celui du commissaire aux comptes, Fiduciaire GLACIS S.à r.l., ayant son siège social au 18a, boulevard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009101554/17.

(090121680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

BlackRock Global Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 6.317.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 8 mai 2009

Les administrateurs ont pris acte de la démission de Monsieur Robert Fairbairn de sa fonction d'administrateur et ont approuvé la nomination en tant qu'administrateur de Monsieur Nicholas Charles Dalton Hall, résidant au 85 Briarwood Road, Londres SW4 9PJ, Royaume-Uni, à partir du 1^{er} juillet 2009 jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle à tenir en 2010.

Pour mentions aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009101555/17.

(090121261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

MPT Fiduciary Assets, Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.110.

La société Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A., actionnaire de la société à responsabilité limitée MPT Fiduciary Assets, Holdings S.à.r.l. a changé sa dénomination le 24 juin 2009 en Intertrust (Luxembourg) S.A. suivant acte notarié non encore publié au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2009.

Pour avis sincère et conforme

Pour MPT Fiduciary Assets, Holding S.à.r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009101562/15.

(090121065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Caam Interinvest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 26.004.

Extrait Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au Siège Social le 20 juillet 2009

En date du 20 juillet 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé de:

- Reconduire le mandat d'administrateur de Messieurs Patrice DE LARRARD, Christophe LEMARIE, Christophe LHOPE et Guillaume ABEL, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2010.
- Reconduire le mandat de ERNST & YOUNG, en qualité de Réviseur d'Entreprises de la Société, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2010.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Dominique COUASSE

Référence de publication: 2009101557/17.

(090121440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.097.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 15 juillet 2009

1. M. Guillaume HECKETSWEILER a démissionné de son mandat de gérant A.
2. M. Neil CURTIS, administrateur de sociétés, né à Limerick (Irlande), le 8 mai 1969, demeurant professionnellement à F-92130 Issy-Les Mouneaux (France), 57, rue Benoît Malon, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 29 JUIL. 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Lafarge Cement Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009101561/16.

(090121069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 54.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.036.

Suite aux résolutions de l'Actionnaire Unique de Kimberley-Clark Luxembourg Finance S.à r.l. en date du 10 juillet 2009, l'associé a pris les décisions suivantes:

I. Démission du Gérant B suivant à compter du 10 juillet 2009:

Monsieur Frank W.J. Welman, né le 21 septembre 1963 à Heerlen, aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

II. Démission du Gérant A suivant à compter du 10 juillet 2009:

Monsieur Steven Earl Voskuil, né le 21 octobre 1968 dans le Wisconsin, aux Etats-Unis d'Amérique, ayant son adresse professionnelle au 351 Phelps Drive, 75038 Irving, Texas, Etats-Unis d'Amérique.

III. Election du Gérant B suivant à compter du 10 juillet 2009 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Robert van't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, aux Pays-Bas, ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg.

IV. Election du Gérant A suivant à compter du 10 juillet 2009 et pour une durée indéterminée:

Monsieur Michele Allamprese, né le 10 août 1969 à Naples, en Italie, et domicilié 150 VL. Cappuccini, 66034 Lanciano, en Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kimberly-Clark Luxembourg Finance S.à.r.l.

Robert van't Hoeft

Gérant B

Référence de publication: 2009102908/26.

(090123304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Dodo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 76.853.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juillet 2009

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Mademoiselle Mariagrazia RINALDI, comptable, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommée nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

DODO S.A.

Jacopo ROSSI / Mariagrazia RINALDI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101568/16.

(090121012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Eclecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 59.725.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 24 juillet 2009

La démission de Madame Marie-Fiore RIES-BONANI de son poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Daniele MARIANI, employé privé, 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme
ECLECTA S.A.
Alexis DE BERNARDI / Daniele MARIANI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101570/16.

(090121000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Ultimo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 213.125,00.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.414.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la Société en date du 23 juillet 2009 que Mike Ristaino, né le 8 octobre 1961 à Massachusetts, Etats-Unis, demeurant 75, State Street, Boston, MA 02109, Etats-Unis, a été nommé en tant que gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

La démission de Mme Janet Henessy est acceptée avec effet immédiat.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Godfrey Abel,
- Michael J. Ristaino,
- Desmond Mitchell, et
- Myriam Deltenre.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 juillet 2009.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009102623/22.

(090123103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 août 2009.

Oceanis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 114.298.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 15 juillet 2009

Monsieur ROSSI Jacopo, Monsieur HEITZ Jean-Marc et Monsieur DONATI Régis sont renommés administrateurs. Monsieur DE BERNARDI Alexis est renommé commissaire aux comptes. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012.

Pour extrait sincère et conforme

OCEANIS S.A.

Jacopo ROSSI / Jean-Marc HEITZ

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009101573/16.

(090120985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2009.

Creative-Bau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 98.122.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009101630/10.

(090121760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 août 2009.

Knightsbridge Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 147.560.

—
STATUTS

L'an deux mille neuf, le trois août.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

TWENTYTHREEFIVE S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II, (RCS Luxembourg N°B. 146.479) constituée en date du 15 mai 2009 par le notaire instrumentant, ici valablement représentée par son administrateur de type A:

Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de "KNIGHTSBRIDGE HOLDINGS S.A."

Art. 2. Le siège social est établi dans la Commune de la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société peut acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets, droits de brevets, marques, marques déposées, licences et autres droits de la propriété intellectuelle.

L'objet de la Société est la prise de participations dans toutes sociétés ou entreprises luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, à l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et droits et les aliéner par vente, cession, échange ou autrement.

La Société pourra octroyer aux entreprises dans lesquelles elle participe directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société peut accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

En général, la Société peut effectuer toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières, lesquelles se rapportent directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou qui peuvent en favoriser l'accomplissement.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le capital autorisé de la société est fixé à NEUF CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (999.750,- EUR) représenté par trois mille deux cent vingt-cinq (3.225) actions, chacune d'une valeur nominale de trois cent dix euro (310,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans, à partir de la publication de l'acte de constitution au Mémorial, Recueil Spécial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires actuels.

Le conseil peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette aug-

mentation de capital. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation de capital souscrit, il fera adapter les statuts à la modification intervenue en même temps.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective des deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La Société sera engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 11. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et finit le 31 décembre de la même année..

Art. 12. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 3^{ème} jeudi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 14. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31.12.2009
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

La comparante TWENTYTHREEFIVE S.A précitée a souscrit toutes les actions créées et les a été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille trois cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associée unique préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire à laquelle elle se reconnaît dûment convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Frédéric J.H.P. TONUS, comptable, né à Rocourt, (Belgique), le 21 novembre 1973, demeurant à L-8281 Kehlen, 7A, Juddegaass,

b) Monsieur Victor David CUNHA DOS SANTOS, comptable, né à Coimbra, (Portugal), le 1^{er} juillet 1978, demeurant à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss,

Monsieur Patrick Alexandre CUNHA DOS SANTOS, étudiant, née à Luxembourg, le 25 janvier 1989, demeurant professionnellement à L-8440 Steinfort, 28, route d'Arlon,

- 4.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée "TONUS ET CUNHA ASSOCIES S.à.r.l.", avec siège social à L-8552 Oberpallen, 38, Arelerstrooss, (R.C.S. Luxembourg section B numéro 139.158).

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2015.

- 6.- Le siège social est établi à L-1840 Luxembourg, 2A, Boulevard Joseph II.

7.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des la comparante, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V.D. CUNHA, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 août 2009. Relation: LAC/2009/31872. Reçu € 75,- (soixante-quinze euros).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2009.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2009104635/156.

(090126076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.